ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Division des Personnels Enseignants

DIPE/25-1052-947 du 30/06/2025

APPEL A CANDIDATURES : FORMATEUR CASNAV - DSDEN 13

Destinataires : Mesdames et messieurs les personnels enseignants du 2nd degré S/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré, S/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme GODEAU - Coordonnatrice académique CASNAV - Tel : 04 91 99 67 67 - mail : ce.casnav@ac-aix-marseille.fr - Bureau mouvement 2nd degré - Tel : 04 42 91 70 70

Un poste de formateur référent au Centre académique de scolarisation des allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) est à pourvoir pour l'année scolaire 2025.

Les personnels enseignants du 2nd degré de l'académie d'Aix-Marseille, titulaires et non titulaires, sont invités à se reporter à la fiche de poste ci-jointe précisant les modalités de candidature et les conditions d'exercice.

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir par la voie hiérarchique, dans les 15 jours suivant la parution de cet appel à candidatures :

- lettre de motivation,
- curriculum vitae,
- un avis circonstancié de leur supérieur hiérarchique,
- une copie de leur dernier rapport d'inspection ou compte-rendu de rendez-vous de carrière

à l'adresse suivante :

Madame la coordonnatrice académique du CASNAV,
28 boulevard Charles Nédélec
13001 MARSEILLE.

Une copie du dossier de candidature sera transmise directement par mel (ce.casnav@ac-aix-marseille.fr)

La date limite de réception des candidatures est fixée au 12 juillet 2025

À l'issue de l'examen des dossiers, les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s individuellement à un entretien à partir du 28 août 2025.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Aix-Marseille
direction des services départementaux de l'éducation nationale Bouches-du-Rhône

FICHE DE POSTE A PROFIL

Année 2025/2026

IDENTIFICATION DU POSTE

REFERENCE	**PAP-FORMATEUR CASNAV DSDEN 13**
INTITULE DU POSTE	**Formateur référent au CASNAV** **Recrutement second degré**
DEFINITION DU POSTE	En référence à la circulaire nationale n° 2012-143 du 2-10-2012, le CASNAV d'Aix-Marseille (Centre académique de scolarisation des allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) recrute, à **compter du 1er septembre 2025** : un formateur ou une formatrice 2D à **temps-plein.**
PLACE DU POSTE	Le formateur CASNAV est placé sous l'autorité fonctionnelle du coordonnateur académique du CASNAV et sous l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'Education nationale des Bouches-du-Rhône. La résidence administrative du poste se trouve à la DSDEN des Bouches-du-Rhône à Marseille.

PROFIL DU POSTE

CADRE GENERAL

Le CASNAV est une structure d'appui auprès du recteur et des inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale. C'est un pôle d'expertise, une instance de coopération et de médiation, un centre de ressources et de formation.
Son activité centrale est d'accompagner la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV).
L'objectif principal de l'action est l'inclusion scolaire qui constitue la modalité principale de scolarisation de ces élèves à besoin particulier.

SECTORISATION du TERRITOIRE

L'échelon territorial de référence du formateur CASNAV est le réseau académique.
Le cadre d'intervention des formateurs couvre les départements des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes et des Bouches du Rhône répartis en six secteurs.
Cette répartition prend en compte le nombre de dispositifs UPE2A et l'implantation des CIO pour l'évaluation des jeunes de plus de 16 ans.

SECTEUR 1 RÉSEAUX	SECTEUR 2 RÉSEAUX	SECTEUR 3 RÉSEAUX	SECTEUR 4 RÉSEAUX	SECTEUR 5 RÉSEAUX	SECTEUR 6 RÉSEAUX
Vieux Port Avignon Le Lubéron Garlaban	La Nerthe ST Victoire	Calanque Collines Portes des Alpes Les écrins	Huveaune Salon La Crau Côte Bleue	Madrague Camargue	Bléone Durance Giono Etoile

MISSIONS

Sous l'autorité du coordonnateur académique, le formateur référent est chargé de mettre en œuvre les axes stratégiques de la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) à travers :

- La mission d'expertise
- La mission de coopération et médiation
- La mission d'appui technique, méthodologique, pédagogique et de formation
- La mission de capitalisation-production des ressources du CASNAV

Des missions spécifiques seront définies dans le cadre de la lettre de mission annuelle qui sera établie et remise au formateur référent. Ce dernier devra rédiger des rapports d'activités périodiques et un rapport annuel.

FONCTIONS

Le formateur référent du CASNAV :

- Informe, accompagne et forme les enseignants des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) mais aussi les enseignants de classes ordinaires du premier et second degré, les directeurs d'écoles, les équipes de circonscription.et les équipes pédagogiques des établissements
- Met en place dans ses réseaux, des groupes de travail au sein desquels il assure la fonction de pair expert
- Coordonne et met en œuvre les stages dans le cadre du plan académique de formation de l'EAFC et répond seul ou en équipe aux demandes de formations d'établissement ou de circonscription
- Contribue avec l'INSPÉ à la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale du premier et second degré et à la recherche
- Accompagne l'inclusion des EANA et des EFIV dans le cadre du suivi de ses réseaux académiques en participant / animant des conférences pédagogiques, des conseils des maîtres et de cycles à la demande des équipes de circonscription et des équipes pédagogiques des établissements du second degré (CLG, LGT, LP)
- Assure le suivi des EANA scolarisés en classe ordinaire avec un renforcement linguistique

		• Evalue les EANA du second degré à leur arrivée selon les procédures détaillées dans la lettre de mission • Participe à l'organisation et la passation des épreuves du DELF scolaire et s'engage à tenir son habilitation d'examinateur/correcteur en cours de validité en participant aux différentes formations proposées par le CASNAV • Collecte les données statistiques de l'enquête de la DEPP sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) pour ses réseaux • Coordonne, s'il y a lieu, des actions spécifiques à destination des EFIV • Collabore, le cas échéant, avec des universitaires dans le cadre de leurs recherches sur les EANA ou les EFIV
	COMPETENCES	Les qualités et compétences suivantes sont attendues : • Une formation universitaire solide et une bonne expérience professionnelle en tant qu'enseignant et/ou formateur. • Une bonne connaissance de la didactique des langues étrangères et secondes • Une bonne connaissance des questions relatives au plurilinguisme et aux démarches d'approches plurielles • Une bonne connaissance de la réalité du territoire et des enjeux institutionnels • Une connaissance des problématiques de la migration et de l'accueil des étrangers sur le territoire français. • Une maîtrise de la collecte des données et l'analyse statistique pour l'aide au pilotage • Une maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur, diaporama, etc.) • La connaissance et l'expertise des outils d'évaluation existants et la capacité de les faire évoluer • Des qualités relationnelles et une bonne qualité d'écoute (nécessaires au diagnostic et à l'analyse des demandes). • Le sens des relations, aptitudes au travail en équipe et avec les différents partenaires, dans un environnement complexe (capacités d'écoute, de médiation, de concertation···) • Des qualités rédactionnelles Le CAFFA, une expérience dans le premier degré, la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères et des outils numériques nécessaires à la conception de modules de formation à distance seront plus particulièrement appréciés. La mission est assortie d'obligations à caractère déontologique exigeant du formateur qu'il agisse de façon éthique et responsable : o Confidentialité sur les informations concernant les élèves, les établissements, o Loyauté vis à vis de l'Institution.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	**PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)**	Peut postuler tout enseignant du second degré titulaire de l'académie d'Aix-Marseille ou non titulaire ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience solide dans le domaine. Être titulaire du permis B est indispensable en raison des déplacements que le formateur peut être amené à effectuer dans le cadre de sa lettre de mission annuelle dans les départements de l'académie.
	NOMINATION	La durée de la mission est fixée à trois ans, dont une première année probatoire. Cette mission est susceptible d'être renouvelée pour une période de même durée.
	REGIME ADMINISTRATIF	Bonification Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures réparties selon les nécessités de service. Les personnes recrutées seront soumises au règlement intérieur applicable aux personnels de la DSDEN.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir par la voie hiérarchique, une lettre de motivation, leur curriculum vitae, un avis circonstancié de leur supérieur hiérarchique, ainsi qu'une copie de leur dernier rapport d'inspection à l'adresse suivante/Madame la responsable académique du CASNAV, 28 boulevard Charles Nédélec 13001 MARSEILLE. Une copie du dossier de candidature sera transmise directement par mel (ce.casnav@ac-aix-marseille.fr). La date limite de réception des candidatures est fixée **au 12 juillet 2025**. À l'issue de l'examen des dossiers, les candidatures retenues seront convoquées individuellement à un entretien à partir du 26/08/2025.
	CONTACT	Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Madame GODEAU soit par téléphone (04 91 99 6767), soit par courriel (isabelle.godeau@ac-aix-marseille.fr).